

Aménagement circulation et stationnement

Travaux sur réseaux ou ouvrages de gaz

Quai Charles Guinot, rue du Rocher des Violettes et rue Louis XI

o Du 29 avril au 13 mai, quai Charles Guinot de la rue Louis XI à la rue des Caves : la circulation est alternée par des feux et le stationnement est interdit.

o Du 29 avril au 13 mai, rue du Rocher des Violettes : la circulation et le stationnement sont interdits.

o Du 29 avril au 13 mai, rue Louis XI : le stationnement est interdit - rétrécissement de chaussée.

[Référence arrêté municipal n°25-AT-0088](#)

Course cycliste TVA - dimanche 27 avril

L'UCANN organise une grande course cycliste "Tour Val d'Amboise" le dimanche 27 avril dans toutes les communes de la CCVA - de 12h à 19h. Pour la sécurité du public et des coureurs, un aménagement de la circulation est mis en place :

o Du 26 avril à 16h au 27 avril à 20h, le stationnement est interdit : sur le parking des bords de Loire, quai du Général de Gaulle (des 2 côtés), parking du square des AFN, parking Max Ernst, quai Charles Guinot (depuis la rue François 1er jusqu'à la rue Louis XII), rampe d'accès Est des ponts Maréchal Leclerc, rue de Choiseul.

o Le dimanche 27 avril, de 15h à 20h la circulation est interdite : rue de Blois, ponts du Maréchal Leclerc, quai du Général de Gaulle, quai Charles Guinot, quai des Violettes, rue des Fauchellerries, rue des Chaumières, rue de Bel-Air (entre la rue des Chaumières et la rue du Clos de Belle Roche), rue du Clos de Belle Roche, rampe d'accès Est du Pont Maréchal Leclerc, rue de Choiseul, route de Saint-Martin-le-Beau, avenue de Tours, rue Joyeuse, rue d'Orange et rue Jean-Jacques Rousseau.

o Le dimanche 27 avril de 15h à 18h, la circulation est interdite : parking du Mail et parking du Kiosque.

Des déviations seront mises en place.

[Référence arrêté municipal n°25-AT-0093](#)

Travaux d'aménagement du carrefour du Clos Lucé / rue Victor Hugo

Rue du Clos Lucé

L'arrêté n° 25-AT-0097 prorroge l'arrêté n°25-AT-0026

o Jusqu'au 30 avril, rue du Clos Lucé (à partir du carrefour de l'allée du Pont Moulin jusqu'au carrefour des rues Victor Hugo, Clos Lucé et Léonard Perrault) : la circulation et le stationnement sont interdits.

Travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement

Avenue des Montils, avenue Léonard de Vinci, allée de Rosnay et rue de Bel-Air

L'arrêté n° 25-AT-0101 prorroge l'arrêté n°25-AT-0061

o Jusqu'au 30 mai , le stationnement est interdit : du n°113 au n°97 avenue des Montils / du n°110 au n°136 et du n°140 au n°132 avenue Léonard de Vinci / allée de Rosnay / rue de Bel-Air, de l'intersection de la rue du Clos de Belle Roche jusqu'à l'intersection de la rue des Chaumières
o Jusqu'au 30 mai , rétrécissement de chaussée en circulation alternée : du n°110 au n°136 et du n°140 au n°132 avenue Léonard de Vinci / du n°113 au n°97 avenue des Montils / allée de Rosnay / rue de Bel-Air / de la rue du Clos de Belle Roche jusqu'à l'intersection de la rue des Chaumières.
o Jusqu'au 30 mai : la circulation est interdite sur la voie de droite du n°97 au n°113 avenue des Montils (sens de la montée).

Travaux d'aménagement de la rue Victor Hugo

o A partir du 18 avril et jusqu'à nouvel ordre, du n°76 rue Victor Hugo jusqu'au carrefour de la rue du Clos Lucé : la circulation et le stationnement sont interdits (sauf riverains).

Référence arrêté municipal n°25-AT-0108

Travaux de tranchée sous chaussée

Rue Joyeuse

o Du 22 au 24 avril : la circulation est interdite du n°7 au n°8 rue Joyeuse.

Une déviation sera mise en place.

Référence arrêté municipal n°25-AT-0109

Votre contact

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23

webmaster@ville-amboise.fr